

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08028

Numéro SIREN : 841 798 077

Nom ou dénomination : 1PACTEO

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt 43229

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 23/07/2021

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		du 01/09/2018 au 31/12/2019 (16 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		2 563	1 441	1 122	0,17	1 976	0,54
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		2 563	1 441	1 122	0,17	1 976	0,54
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		420 493		420 493	63,52	215 767	58,86
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		21 660		21 660	3,27		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		45 491		45 491	6,87	32 027	8,74
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		170 112		170 112	25,70	114 382	31,20
Charges constatées d'avance		3 061		3 061	0,46	2 431	0,66
TOTAL (II)		660 817		660 817	99,83	364 608	99,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		663 380	1 441	661 938	100,00	366 584	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (16 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 22 220)	22 220 3,36	22 220 6,06
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 222 0,34	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	86 892 13,13	
Résultat de l'exercice	33 392 5,04	89 114 24,31
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	144 727 21,86	111 334 30,37
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	157 0,02	97 0,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 886 39,11	178 030 48,56
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	100 743 15,22	
. Organismes sociaux	58 370 8,82	4 623 1,26
. Etat, impôts sur les bénéfices		25 519 6,96
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	93 460 14,12	46 068 12,57
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 596 0,85	913 0,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	517 212 78,14	255 249 69,63
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	661 938 100,00	366 584 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		du 01/09/2018 au 31/12/2019 (16 mois)		Variation absolue (12 / 16)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 586 156		1 586 156	100,00	915 281	100,00	670 875	73,30	
Chiffres d'Affaires Nets	1 586 156		1 586 156	100,00	915 281	100,00	670 875	73,30	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			3	0,00			3	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			1 586 159	100,00	915 281	100,00	670 878	73,30	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			47	0,00			47	N/S	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 147 939	72,37	755 460	82,54	392 479	51,95	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 250	0,14	571	0,06	1 679	294,05	
Salaires et traitements			278 428	17,55	31 243	3,41	247 185	791,17	
Charges sociales			119 683	7,55	13 225	1,44	106 458	804,98	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			854	0,05	587	0,06	267	45,49	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			5	0,00			5	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			1 549 206	97,67	801 087	87,52	748 119	93,39	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			36 953	2,33	114 194	12,48	-77 241	-67,63	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			311	0,02	570	0,06	-259	-45,43	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			311	0,02	570	0,06	-259	-45,43	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			311	0,02	570	0,06	-259	-45,43	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			37 263	2,35	114 764	12,54	-77 501	-67,52	

A L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

1PACTEO

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 23/07/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	du 01/09/2018 au 31/12/2019 (16 mois)	Variation absolue (12 / 16)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3	0,00	-3 -100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		3	0,00	-3 -100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12	0,00	134	0,01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12	0,00	134	0,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12	0,00	-131	-0,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 859	0,24	25 519	2,79
				-21 660 -84,87
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 586 470	100,02	915 854	100,06
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 553 077	97,91	826 739	90,33
RÉSULTAT NET	33 392	2,11	89 114	9,74
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>	-55 722 -62,52
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1PACTEO

SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 16 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 661 938,47 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 33 392,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/07/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 563 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 563			2 563
Immobilisations financières				
TOTAL	2 563			2 563

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 441 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	587	854		1 441
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	587	854		1 441

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	2 563	1 441	1 122	3 ans
TOTAL	2 563	1 441	1 122	

3.2 - Etat des créances = 490 705 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	490 705	490 705	
TOTAL	490 705	490 705	

3.3 - Charges constatées d'avance = 3 061 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 23/07/2021

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 22 220 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 517 212 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	157	157		
Fournisseurs	258 886	258 886		
Dettes fiscales & sociales	258 169	258 169		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	517 212	517 212		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 220 484 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	76 850
Dettes fiscales & sociales	143 634
Autres dettes	
TOTAL	220 484

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 23/07/2021

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 586 156 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 586 156	100,00 %
TOTAL	1 586 156	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 3 859 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	36 953		36 953
Résultat financier	311		311
Résultat exceptionnel	-12		-12
Participation des salariés			
TOTAL	37 251	3 859	33 392

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 23/07/2021

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 23/07/2021

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 3 061 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	3 061
TOTAL	3 061

8.2 - Charges à payer = 220 484 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	76 850
Fourn factures non parvenues.(408100)	76 850
Dettes fiscales et sociales :	143 634
Pers congés à payer(428200)	7 883
Pers autres charges à payer(428600)	92 860
Org.soc. autres charges à payer(438600)	3 271
Org soc autre ch à payer sur prime(438610)	37 140
Etat autres charges à payer(448600)	2 480
TOTAL	220 484



1PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet JBBK, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 1PACTEO,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	661 938
Chiffre d'affaires hors taxes	1 586 156
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	33 392

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour JBBK

Fait à PARIS le 19/05/2021

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Pierre-Antoine GOURDON,

Président associé de la société 1PACTEO, Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de l'année écoulée

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 586 155,98** Euros contre **915 280,50** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de prestations de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 549 206,13** Euros pour l'exercice, contre **801 086,55** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 147 938,71** Euros au 31/12/2020 contre **755 460,38** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 249,78** Euros au 31/12/2020 contre **571,18** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **278 427,77** Euros au 31/12/2020 contre **31 243,31** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **119 683,31** Euros au 31/12/2020 et **13 224,75** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **854,32** Euros au 31/12/2020 contre **586,93** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **310,73** Euros, contre **569,99** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-12,11** Euros au 31/12/2020, contre **-130,60** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **33 392,30** Euros contre un bénéfice de **89 114,34** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice passé

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Perspectives d'avenir de la société

Néant

Activité en matière de Recherche et Développement

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Comptes de la Société

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **2 562,95** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **1 441,25** Euros, soit un montant net de **1 121,70** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **1 976,02** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **657 755,77** Euros, contre **362 176,60** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **144 726,64** Euros, contre **111 334,34** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **517 211,83** Euros contre **255 249,28** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 586 158,81** Euros au 31/12/2020, contre **915 280,50** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **36 952,68** Euros, contre **114 193,95** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe 1 "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2020** fait ressortir un **bénéfice** de **33 392,30** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **86 892,34** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **120 284,64** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- ☒ Au report à nouveau pour un montant de 120 284,64 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous avons présenté l'analyse de l'évolution des affaires telle qu'elle a été décrite ci-dessus et de ses résultats.

Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société

La Société n'ayant consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, la présente section n'est pas renseignée.

Tableau des résultats

Néant

3. FILIALES, PARTICIPATIONS, ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La Société n'a, à ce jour aucune filiale et aucune création de filiale n'est envisagée.

Conformément à l'article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'à ce jour, la Société ne détient aucune participation et qu'aucune prise de participation n'est envisagée.

Conformément à l'article R. 233-19 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune participation croisée avec les sociétés du même groupe.

Opérations sur les valeurs mobilières

- Mesures de protection des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital (article R. 228-91 du Code de commerce) : Néant
- Ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription ou d'achat d'actions : Néant.
- Informations relatives aux actions gratuites et/ou stock-options (articles L. 225-197-1, II, al. 4 et L. 225-185 al. 4 du Code de commerce) : Aucune action gratuite ou option de souscription ou d'achat d'actions n'a été émise ou consentie par la Société à ce jour.

Participation des salariés au capital (article L. 225-102 du Code de commerce)

- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice, la Société n'a qu'un seul salarié. Aucune participation ne sera versée.

Rachat par la Société de ses propres actions en applications des articles L. 225-209-2, L. 225-208 et L. 225-209 (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce) : Néant.

Détention capitalistique en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 (article L. 233-13 du Code de commerce) :

- Capital détenu par les personnes physiques :

- **Monsieur Pierre-Antoine GOURDON**, né le 29 mars 1985 à Chartres (28), de nationalité française, demeurant 111 rue Houdan 92330 SCEAUX, nombre de parts 9999, % de détention : 45 %,

- **Monsieur Jean-François WERNET**, né le 16 juin 1981 à Saint-Avoid (57), de nationalité française, demeurant 8 rue des Bouillots 94370 SUCY EN BRIE, nombre de parts 9999, % de détention : 45 %,

- **Monsieur Arnaud LAMOUR**, né le 04 novembre 1970 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 6 rue de Bezons 78420 Carrières sur Seine, nombre de parts 2222, % de détention : 10 %,

4. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce.

5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société ne répondant pas aux conditions de seuils fixées par le décret 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, la présente section n'est pas renseignée.

7. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Conformément aux articles L. 464-2, I, alinéa 5 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction pécuniaire liées à des pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice écoulé.

8. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Présidente, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SCEAUX

Le 28/05/2021

Le Président

Pierre-Antoine GOURDON

1PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr



1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €

immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,

dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,

représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,

(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28/06/2021**

L'an deux mille vingt et un,

le vingt-huit Mai,

Monsieur Pierre-Antoine GOURDON, président de la Société prend les décisions ci-après sur les sujets suivants :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Proposition d'affectation du résultat
- Rapport de gestion du président
- Convocation des associés
- Pouvoirs

PREMIERE DECISION

Le Président procède à l'examen des comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont une copie figure en annexe au présent procès-verbal.

Le Président prend acte que les comptes ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 33 392,30 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **86 892,34 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **120 284,64 Euros**.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **120 284,64 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 120 284,64 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

TROISIEME DECISION

Le Président, connaissance prise des décisions qui précèdent, arrête les termes de son rapport de gestion à présenter aux associés ainsi que les termes du texte des projets de résolutions qui seront soumis à leur vote.

QUATRIEME DECISION

Le Président décide de convoquer les associés de la Société le 28 juin à 16 heures au siège social de la Société, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Prise d'acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
5. Pouvoirs pour les formalités.

CINQUIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

Pierre-Antoine GOURDON


au capital de 22 220 €
Houdan 92330 SCEAUX
N° SIRET B 841 798 077
www.1pacteo.fr

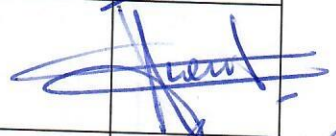


Annexe : Copie des comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société clos le 31 décembre 2020

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28/06/2021**

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
GOURDON 111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX	9 999	9 999		
JEAN-FRANCOIS WERNET 8 RUE DES BOUILLOTS 94370 SUCY-EN-BRIE	9 999	9 999		
ARNAUD LAMOUR 6 RUE DE BEZEONS 78420 CARRIERES-SUR-SEINE	2 222	2 222		
TOTAL	22 220	22 220		

Sur les 22 220 parts sociales composant le capital social.

La feuille de présence fait apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, et totalisent 22 220 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 22 220 voix.

A la présente sont annexés :

- ☒ pouvoirs
- ☒ formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

Le Président

Pierre-Antoine GOURDON




SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
N° S Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2021

L'an deux mille vingt et un,

le vingt-huit Juin,

A 16 heures,

Les associés de la société **1PACTEO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GOURDON, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Révision de la rémunération du Président et du Directeur Général,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître un **bénéfice de 33 392,30 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir un **bénéfice de 33 392,30 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **86 892,34 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **120 284,64 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **120 284,64 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 120 284,64 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président pour 8 000€ Brut en 2020 et elle décide de modifier la rémunération du Président pour la porter provisoirement à 24.000 Euros brut annuel, à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du directeur générale pour 7 441.13€ en 2020 et décide de modifier la rémunération du Directeur Général pour la porter provisoirement à 24.000 Euros annuel, à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une prime à M. Jean-François Wernet et à M. Pierre-Antoine Gourdon pour 46.430€ brut chacun.

Cette prime, ainsi que les charges patronales associées, ont déjà été provisionnées au bilan comptable 2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Fait à Sceaux, en trois (3) exemplaires



Pierre-Antoine GOURDON

Président



Jean-François WERNET

Directeur Général



Arnaud LAMOUR

Associé